



Banque qui nous laisse tomber

Par **myriam67**, le **18/04/2014** à **09:32**

Bonjour,rnrnJ'ai repris un garage automobile en septembre 2012. rnDepuis septembre 2013, j'ai un peu de mal. Car, dans un premier temps un fournisseur m'a encaissé les chèques d'un coup, alors qu'il était question en 3x. Depuis cette période, j'essaye de gérer au mieux mon entreprise mais tous les jours se rajoutent d'autres frais.rnMa banque, à cette période, ne m'a pas aidé du tout. Rejet chèque, interdiction de chèque et tout ce qui s'en suit.rnJ'ai depuis cette période beaucoup de mal a remonté la pente. Les salaires et les cotisations sont payés mais j'ai des fournisseurs avec qui j'ai négocié des délais supplémentaires.rnPour ce qui concerne la situation de mon entreprise, mon bilan n'est pas bon et la cotation de mon entreprise au niveau Banque de France n'est pas bon. C'est ce que ma conseillère ma rappelle à chaque fois. rnPour ce mois, j'ai fais des chèques pour solder mes dettes envers mes fournisseurs. Et comme à chaque fois, je préviens ma banque de toute opération sur mon compte. C'est un montant total de dépassement de 10.000 € que je demande sur une période de 15 jours, car, en ce moment, les encaissements journaliers, en moyenne, sont de 800-1000 €.rnMais, à nouveau, on me laisse tomber. J'ai déjà reçu un courrier pour avoir fait des chèques sans provision. rnJ'ai demandé à mon conseillère à nouveau de bien vouloir ne pas me laisser tomber.rnMais rien.rnA nouveau, je serai dans la m.... alors, que ce que je ne comprends pas, elle voit bien les encaissements journaliers.rnQue puis je faire par rapport à cela ?rnJe pense, que la banque à tout a fait raison, aucun tort pour elle. rnJ'ai toujours signalé toutes opérations sur le compte.rnEn ce moment, je suis au plus bas moralement. Car, j'ai du travail, et les banques vous laissent tomber. rnQue faire ? Que faire ?rnrnMerci

Par **jibi7**, le **18/04/2014** à **10:01**

Hello Myriam,rnles banquiers sont hélas juges et parties dans ces histoires. Sauf à saisir le

médiateur des banques et lui faire comprendre que son intérêt et le votre doivent trouver un terrain d'entente.
Pour avoir entendu parler de structures de conseils et d'aides je ne vois guère qu'eux pour vous permettre de trouver des solutions avant le blocage total.
En Alsace la Chambre de Consommation fournit des conseils et peut être des bonnes adresses ,
la Chambre des métiers pourrait peut être vous mettre en relation avec des retraités bénévoles aidant à la remise sur pied d'entreprises dans le tiers monde mais peut être aussi par la ..
Enfin un rendez vous avec <http://www.cresusalsace.org/le-reseau-cresus/cresus-alsace.html>
pourra vous donner des aides et pistes ..
Par ailleurs je ne pense pas que vous trouverez des réponses sur un site juridique ..mais fatu toujours tenter n'est ce pas ?